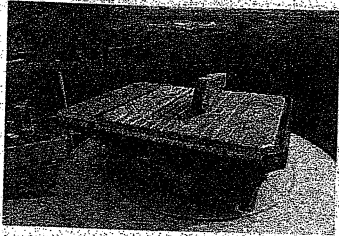




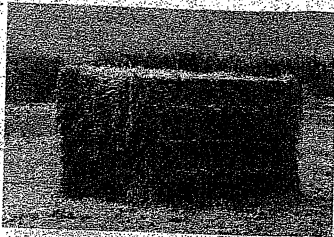
● **Langres à louer jardins** versant Est, bonne terre avec eau, prix modéré, possibilité de fruits à récolter. Tél.06.89.65.89.38.



● **Perdu** (depuis le 21 février) chatte blanche, pucée, rue du Moulin à Vent à Saints-Geosmes; mais a pu se déplacer dans les secteurs, villages voisins. Tél.06.71.73.21.15.

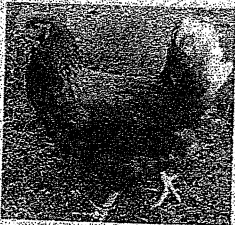


● **Vends scie à carrelage 750 w** disque diamant, 50€. Langres. tél.06.03.39.25.61.

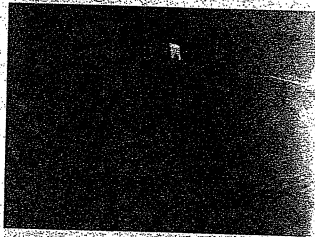


● **Vends foin de prés** : bottes 80 x 90 et 80 x 120 - Secteur Colombey-les-deux-Eglises. Tél. 06.48.48.39.36.

ANIMAUX



● **Vends belles poules pondeuses rouges**, 8€ pièce, commande à partir de 10. Tarif dégressif au-delà de 50. Livraison gratuite. Tél. 07.83.55.66.54.

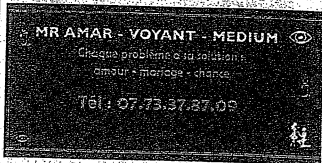


● **Vends abreuvoir automatique à palette**, avec dispositif anti-gel. Tél. 06.67.73.97.52



● **Vends selle BELLOIR**, toutes disciplines, mono quartier, coloris marron, taille 17 pouces -550€ à débattre. Tél. 06.67.73.97.52

SERVICES



● **MR AMAR - VOYANT - MÉDIUM**

Spécialiste du retour immédiat de l'être aimé, même les cas désespérés, impuissance, examen - Protection, désenvoûtement, chance aux examens et au jeux. Résultats garantis, travail sérieux, rapide et efficace !

Je reçois à mon cabinet de 8 h 30 à 21 h 30 - Travail par correspondance - déplacement possible. **Contact Whatsapp : tél. 07.73.37.87.09**



● **Professeur Savane Médium**, voyant et guérisseur, résolve tous vos problèmes en Amour, chance, Travail, l'impuissance sexuelle, Désenvoûtement, permis de conduire, etc... Travail par correspondance et déplacement possible. **Tél. 06.05.70.79.03** - 8 Rue Marguerite Bourgeoise 10000 Troyes.



● Achetez **ARBRES** sur pied ou abattus. Chêne, frêne, noyer ou divers, avec ou sans terrain. Paiement comptant. **Exploitation forestière DROUOT Olivier, 06.01.72.51.12**

ANNONCES LEGALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement et pluvial des communes de Bannes, Changey et Neuilly l'Évêque

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes du 8 mars 2023, le zonage d'assainissement et pluvial des communes de Bannes, Changey et Neuilly l'Évêque sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du 3 avril 2023 à 8h30 au vendredi 5 mai à 17h00 inclus.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Yannick PICARD

Pendant le délai susvisé :
- Un dossier propre à chaque commune sera déposé aux Mairies de Bannes, Changey et Neuilly-l'Évêque aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance.

- Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront consultables sur le site SPL : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

- Un registre d'enquête publique sera mis à disposition du public dans les mairies afin que chacun puisse consigner ses observations.

Les observations pourront être adressées :

- par écrit sur le registre papier,
- par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes - Mairie de Neuilly-l'Évêque-2 place de la Mairie - 52360 NEUILLY-LEVEQUE

- par voie dématérialisée sur l'adresse mail suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Bannes les jours et heures suivantes :

-Mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 16h00,
-Vendredi 28 avril 2023 de 9h30 à 11h30.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Changey les jours et heures suivantes :

-Vendredi 7 avril 2023 de 14h00 à 16h00,
-Mardi 25 avril de 14h00 à 16h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Neuilly-l'Évêque les jours et heures suivantes :

- Lundi 3 avril de 8h30 à 10h30,
- Samedi 15 avril de 8h30 à 10h30,
- Vendredi 5 mai de 15h00 à 17h00

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, et recevoir les observations orales et écrites de ce même public.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions

du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an :

- à la mairie de Bannes
- à la mairie de Changey
- à la mairie de Neuilly-l'Évêque
- sur la plateforme SPL, à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

AVIS DE

TRANSFORMATION

Aux termes de décisions en date du 07/03/2023, l'associé unique de la SARI PHILIPPE CAZIN, au capital de 250 000 € ayant son siège social 12 bis route de Maconcourt 52270 SAUCOURT SUR ROGNON et immatriculée au RCS CHAUMONT n° 535 307 474, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée (SAS) à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 250 000 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme SARI, la Société était gérée par M. Philippe CAZIN. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Philippe CAZIN, demeurant 12 bis route de Maconcourt 52270 SAUCOURT SUR ROGNON, Président. Pour avis, le Président.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

article R644-2 du Code de Commerce

L'état des créances complété par le projet de répartition établi par le liquidateur et l'issue de la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens dans la procédure ouverte à l'égard de FL PEINTURE (SAS) 12 Allée Jean Moulin 52100 Saint-Dizier est déposé au greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Le délai dans lequel il peut être formé réclamation devant le juge commissaire, en application des dispositions de l'article L644-4, est d'un mois à compter de la publication du présent avis.